

DÉCISION 2025/01 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SEJOUR AVEC EVAD&VOUS

Le Maire de Villabé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122.22,

VU la délibération n°16/2020 du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 et à la délibération n°52/2020 en date du 18 septembre 2020 donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article précité,

CONSIDERANT la modification du contrat sur le nombre de participant passant de 25 à 28 enfants.

CONSIDERANT la proposition de la société EVAD1VOUS pour le séjour au ski du 22/02/2025 au 28/02/2025 en hébergement et pension complète à CHATEL/LE VAL JOLI.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant à la convention de séjour avec la société EVAD&VOUS, représentée par son gérant F.Fehlen 11 bis rue de la craffe, 54000 Nancy, une convention prévoyant un séjour à Chatel/ Le Val Joli avec 28 enfants et 5 accompagnateurs

ARTICLE 2 : L'avenant est conclu sur la base de 23 940 € TTC soit 855 € par enfants.

ARTICLE 3 : Les crédits permettant le règlement du présent contrat sont inscrits au budget de l'exercice.

ARTICLE 4 : La présente décision sera consignée dans le registre des décisions du Maire, publiée sur le site internet de la ville et transmise aux représentants de l'état.

Fait à Villabé, le 27-01-2025

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-Président de la
C.A Grand Paris Sud
Seine Essonne Sénart



Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux après du Tribunal administratif territorialement compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Villabé, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.



EVAD&VOUS
11 bis rue de la Craffe
54000 NANCY



Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le 27/01/2025
ID : 091-219106598-20250127-DEC202501-GC
Réservation : S²LO
contact@evadvous.com

www.evadvous.com

AVENANT AU CONTRAT N°6118

Code Adhérent : N°570
N° d'avenant : 1232
Date : 20/01/2025

MAIRIE DE VILLABE
A l'attention du service comptabilité
34 BIS AVENUE DU 08 MAI 1945

91100 VILLABE

Nancy, le 20/01/2025

Modification de l'effectif :

Le nombre de participants au séjour transplanté à CHATEL du 22/02/2025 au 28/02/2025 est de 28 élèves et 5 accompagnateurs.

Modification du tarif individuel : 855,00

Modification du montant total du séjour : 23 940,00

Pour le client :
MAIRIE DE VILLABE
Lu et approuvé le :

Signature et cachet

EVAD&VOUS
Lu et approuvé le :

Signature et cachet